



**HAL**  
open science

# La création d'une élite franco-malgache à Madagascar au XVIIIe siècle

Rafael Thiébaud

► **To cite this version:**

Rafael Thiébaud. La création d'une élite franco-malgache à Madagascar au XVIIIe siècle. *Revue historique de l'océan Indien*, 2016, Elites dans les pays de l'Indianocéanie (XVIIIe-XXe siècles), 13, pp.201-215. hal-03271027

**HAL Id: hal-03271027**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03271027>**

Submitted on 25 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La création d'une élite franco-malgache à Madagascar au XVIII<sup>e</sup> siècle

Rafaël Thiébaud  
 Doctorant en Histoire  
 Université de Paris I

Dans une lettre envoyée par le gouverneur Magon des Mascareignes françaises aux Directeurs de la Compagnie des Indes, datée du 10 mars 1758, nous trouvons le passage suivant : « Bety fille du feu Roy Tamsimalo<sup>412</sup>, s'est servie de cette voye pour se réfugier icy [à l'Île de France], elle y vient de débarquer avec 12 noirs et une lettre de change de 500 piastres qu'elle a remise à Monsieur de Valgny. Je crois à propos de donner retraite à la fille d'un de nos anciens amis, et de luy procurer tout ce qui pourra rendre son sort heureux, mais j'y ai mis la condition qu'elle ne pouroit retourner dans son pays où elle pouroit rapporter trop de connoissances. Ce n'est que sous cette condition, qu'elle a acceptée, que je lui ai permis de passer icy »<sup>413</sup>.

Il s'agit ici d'un des plus célèbres exemples où un membre de la haute société malgache s'installe aux Mascareignes françaises au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cet épisode marque notamment une intensification des contacts entre, d'un côté, Madagascar et de l'autre, les îles de France et Bourbon. Ces régions sont déjà intimement liées par le commerce en vivres (riz et bœufs) et en esclaves<sup>414</sup>. C'est ce dernier négoce, qui augmente d'une façon impressionnante après la fin du régime de la Compagnie des Indes (1719-1769), et qui incite les Français à avoir une présence plus importante sur la Grande île. Cela introduit une ingérence française sur le plan politique au sein des communautés malgaches du nord-est, entraînant également des bouleversements économiques importants. Ces facteurs ont fortement contribué à la création d'une élite franco-malgache qui a été indispensable dans la traite des esclaves.

Malheureusement nous manquons de données solides pour comprendre la formation de cette élite et le rôle exact qu'elle a joué au sein de ces régions pendant cette période. Mis à part quelques travaux isolés, très peu a été fait jusqu'à présent. Dans cet article, nous allons dessiner, à l'aide de plusieurs exemples, la diversité de cette communauté, ainsi que l'importance qu'a le commerce négrier dans son histoire.

---

<sup>412</sup> Ratsimilaho (~1694-1750). Il s'agit du souverain de la communauté Betsimisaraka qui occupait une partie de la côte nord-est à Madagascar, ayant sa capitale à Foulpointe. Stephen Ellis, « *Tom and Toakafo: the Betsimisaraka Kingdom and State Formation in Madagascar, 1715-1750* », *Journal of African History*, 48, 2007, p. 439-455.

<sup>413</sup> Lettre du gouverneur Magon aux Directeurs de la Compagnie, 03.03.1758. Archives nationales (AN), Mélanges, MM/1198, sans folio.

<sup>414</sup> Jean-Marie Filliot, *La traite des esclaves aux Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : ORSTOM, 1973, 273 p. (130).

Avant d'introduire ces élites franco-malgaches, nous présenterons d'abord l'histoire des interactions commerciales entre Madagascar et les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ensuite nous expliquerons ce terme d'« élite franco-malgache », avant de le présenter sous plusieurs formes à l'aide d'exemples, en commençant par la princesse Bétia à l'Île de France et en terminant par l'installation du métis Jean-René comme chef de Tamatave.

### Les premiers contacts entre Français et Malgaches

Dès l'apparition des Français dans l'océan Indien, Madagascar a joué un rôle important dans le dessein français. En 1643, une première prise de possession est réalisée avec l'établissement de Fort Dauphin. Vingt ans plus tard, le pavillon blanc flotte sur l'île Bourbon (aujourd'hui l'île de La Réunion)<sup>415</sup>. En l'absence d'une économie de plantation ou d'autres produits prisés des Européens, les établissements français à Madagascar ont du mal à subsister. Leur sort est scellé par le massacre de la plupart des Français en 1674, ce qui met fin à trente ans de présence permanente<sup>416</sup>. Et c'est sans doute pendant cette période que les premiers Franco-Malgaches se sont installés sur cette île comme le rappelle le chevalier de Fontenoy en 1703 : « Il faut remarquer que M. le Maréchal de la Meilleraye ayant envoyés aux Indes quelques batimens à la découverte des terres, ceux qu'il avoit commis pour cela ayant descendus à l'isle de Madagascar distante de celle de Mascarin [île Bourbon] de 50 lieues du costé de l'ouest, et y ayant fait un établissement. Ils avoient batis un fort où pour le garder ils avoient laissés du monde qui s'est s'agrandi par les suites. Ces colons inquiétèrent les gens du paye de manière que ce peuple naturellement feroce resolut d'égorgé tous les François, ce qu'il effectua en partie. Les mieux santés de nos gens voyant que la chose tournoit mal, prirent le parti de s'ambarquer dans quelques bateaux et de se réfugier à l'isle de Mascarin en question avec quelques négresses et mulatresses qu'ils ont depuis fait leurs femmes, voilà l'origine de notre noble race mascarinoise »<sup>417</sup>.

Les Français installés à Madagascar sont à leur tour remplacés par les flibustiers, qui se sont échappés des Caraïbes et qui cherchent un refuge dans l'océan Indien pour se ravitailler à partir des années 1680<sup>418</sup>. Les communautés malgaches les reçoivent, ainsi que leur butin, les bras ouverts.

---

<sup>415</sup> Jean Barassin, *Naissance d'une chrétienté : Bourbon des origines jusqu'en 1714*. Saint-Denis : Impr. Cazal, 1953, 448 p. (18-42).

<sup>416</sup> Pier M. Larson, « *Colonies Lost: God, Hunger, and Conflict in Anosy (Madagascar) to 1674* », *Comparative Studies of South Asia, Africa and the Middle East*, 27 (2), 2007, p. 345-366.

<sup>417</sup> « Voyage des Indes orientales par le vaisseau du roy le *Maurepas*, commandé par le M. le chevalier de Fontenay (1703-1704) ». Bibliothèque nationale de France (BnF), Nouvelles acquisitions françaises (NAF) 4718, f. 12.

<sup>418</sup> Arne Bialuschewski, « *Pirates, slavers, and the indigenous population in Madagascar, c. 1690-1715* », *International Journal of African Historical Studies*, 38 (3), 2005, p. 401-425 (415-416).

Ils s'allient avec les souverains locaux qui leur fournissent nourriture et esclaves en échange d'argent et de fusils. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la plupart de ces forbans sont pourchassés par la *Royal Navy*, et une partie décide de s'installer à Bourbon, y étant invités par le Conseil supérieur<sup>419</sup>. Ils n'y amènent pas seulement leur butin, mais également leur connaissance de Madagascar. C'est en 1718, trois ans après la prise de possession de l'île Maurice, renommée Île de France après son abandon par les Néerlandais, que les autorités locales décident d'y envoyer le navire le *Courrier de Bourbon*, dans le cadre d'une expédition négrière à Madagascar. Ce navire rapporte 46 esclaves<sup>420</sup>.

Cette expédition sonne le début d'un commerce régulier sur la côte nord-est de Madagascar, ce qui augmente sans doute l'échange des sujets libres. En partant de Fort Dauphin, les officiers du navire le *Duc d'Anjou* trouvent trois jeunes Malgaches libres cachés à bord, qui rêvent de visiter la France ; « Au moins ils iront à l'Isle de France », commente l'auteur<sup>421</sup>. Le commerce augmente rapidement dans les années 1730 et jusqu'aux années 1770, les deux tiers des esclaves aux Mascareignes sont des Malgaches<sup>422</sup>. Malgré les efforts des Français, notamment La Bourdonnais, pour rendre les îles autosuffisantes, cela n'est pas chose facile avec l'augmentation annuelle du nombre d'esclaves et l'importance que prend l'agriculture tropicale. Afin d'avoir prise sur ce commerce lucratif, les habitants malgaches de la côte nord-est se disputent ces ports commercialement actifs comme Foulpointe et Tamatave<sup>423</sup>.



**Présence française dans l'océan Indien au XVIII<sup>e</sup> siècle**

<sup>419</sup> Hubert Deschamps, *Les pirates à Madagascar*. Paris : Berger-Levrault, 1972, 221 p. (173).

<sup>420</sup> Rapport de Dufour au Conseil de Bourbon, 04.02.1719. Archives départementales de La Réunion (ADLR), C<sup>o</sup> 1386bis.

<sup>421</sup> Journal de bord du *Duc d'Anjou*, entrée du 24.06.1737. AN, Marine, 4JJ/76, pièce 23.

<sup>422</sup> Pier M. Larson, « *Enslaved Malagasy and "Le Travail De La Parole" in the Pre-Revolutionary Mascarenes* », *Journal of African History*, 48 (3), 2007, p. 457-479 (463).

<sup>423</sup> La formation de la communauté des Betsimisaraka s'achève vers 1721: Stephen Ellis, « *Tom and Toakafo: the Betsimisaraka Kingdom and State Formation in Madagascar, 1715-1750* », art. cité.

### Définition d'une élite

Comment définir l'élite franco-malgache présente dans cette région ? Dans cet article, il s'agit des individus ou des familles de descendance mixte, c'est-à-dire en grande majorité des descendants de pères français et de mères malgaches. Les membres de cette communauté franco-malgache jouissent souvent des deux cultures et servent de liaison entre les Français et les Malgaches sur la Grande île où ils sont des interprètes ou des intermédiaires – ou les deux<sup>424</sup>. Les opportunités semblent moins grandes aux Mascareignes où l'article V du Code Noir des Mascareignes empêche tout mariage interracial ; par conséquent les descendants métis des pères français ne peuvent pas hériter de leurs biens<sup>425</sup>. Dans une société raciale où la couleur de peau est un indicateur décisif concernant le statut dans les Mascareignes, les Malgaches semblent avoir un avantage, car selon le botaniste Fusée-Aublet : « Souvent, les enfants, qui naissent de la première alliance d'un blanc avec ces femmes, ont leur traits et leurs cheveux tout à fait européens, quelques-uns naissent toute à fait blancs »<sup>426</sup>.

Néanmoins, les Malgaches présents aux Mascareignes françaises font partie d'une communauté liée intimement sur le plan économique et linguistique avec Madagascar. C'est ce qui ressort lorsque cette région est comparée avec les Antilles et l'Afrique occidentale<sup>427</sup>. C'est pourquoi certains Franco-Malgaches utilisent leur lien avec l'Île de France comme tremplin afin d'obtenir un pouvoir politique à Madagascar comme nous allons le voir avec Jean-René<sup>428</sup>. D'autres, comme Betia, s'installent durement dans la haute société coloniale et servent d'appui pour les Malgaches serviles aux Mascareignes. À travers ces exemples, nous verrons la diversité de cette élite franco-malgache ainsi que le lien que cela représente avec la traite négrière.

---

<sup>424</sup> R. Thiébaud, « *The role of "brokers" in securing the Dutch slave trade on Madagascar during the 17th and 18th centuries* », à paraître.

<sup>425</sup> Code Noir, 18.09.1724. ADLR, C<sup>o</sup> 1.

<sup>426</sup> « Traitement sur les Noirs » par Jean-Baptiste-Christophe Fusée-Aublet, sans date. Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), ms. 452.

<sup>427</sup> Pier M. Larson, *Oceans of Letters: language and creolization in an Indian Ocean diaspora*. Cambridge: Cambridge university press, 2008, 387 p.

<sup>428</sup> Pier M. Larson, « *Fragments of an Indian Ocean Life: Aristide Corroller between Islands and Empires* », *Journal of Social History*, 45 (2), 2011, p. 366-389 (370).



Madagascar et les ports principaux au XVIII<sup>e</sup> siècle

### Une princesse malgache à l'Île de France

Beaucoup de légendes entourent la présence de Bétia aux Mascareignes, et bien que quelques recherches aient été menées (elle a même son propre dossier<sup>429</sup> dans la série du personnel colonial ancien aux Archives nationales d'outre-mer !) beaucoup de questions subsistent<sup>430</sup>. C'est pour cela que nous jugeons que son cas mérite une attention toute particulière. Premièrement, c'est la seule Malgache libre installée à l'Île de France, dont nous possédons une documentation détaillée. Nous avons également trouvé de nouvelles sources qui attestent de son rôle important dans la haute société coloniale des Mascareignes ainsi qu'auprès de ses compatriotes. En plus, elle profite également de la traite des esclaves pour renforcer sa place dans cette société

<sup>429</sup> Archives nationales d'Outre-mer (ANOM), E/371 bis.

<sup>430</sup> Christian G. Mantaux, & Harold Adolphe, « Documents officiels inédits sur Élisabeth Marie Sobobie Betia : reine de Sainte-Marie de Madagascar et du royaume de Foulpointe », *Bulletin de l'Académie Malgache*, 50 (1), 1972, p. 63-113 ; Gilbert Ratsivalaka, *Madagascar dans le sud-ouest de l'océan Indien (circa 1500-1824), pour une relecture de l'histoire de Madagascar*, thèse de doctorat, Université de Nice, 1995, 1083 p. (137-143).

en devenant une grande propriétaire terrienne. Elle peut donc être considérée comme membre de l'élite franco-malgache *par excellence* dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Bétia est née vers 1735 à Foulpointe. C'est la fille de Ratsimilaho, souverain de la communauté des Betsimisaraka qui règne sur la côte nord-est, entre la baie d'Antongil et Tamatave. Avec la mort de son père en 1750, elle hérite d'une partie de son royaume, dont l'île Sainte-Marie qu'elle vend aux Français la même année<sup>431</sup>. En septembre 1750 survient le massacre des soldats français ayant pris possession de cette île. Les autorités françaises soupçonnent naturellement Bétia et la ramènent à l'Île de France pour voir si elle est responsable de ce massacre<sup>432</sup>. Ayant été acquittée, elle s'installe définitivement aux Mascareignes vers 1758 sous prétexte de fuir les violences de la guerre civile, laissant ainsi son héritage à son demi-frère, Zanahary<sup>433</sup>. La même année, la mère de Bétia reçoit la permission d'envoyer huit esclaves à sa fille qui a reçu une habitation à Flacq, à l'Île de France, de la part de la Compagnie des Indes, en remerciement des services rendus par son défunt père<sup>434</sup>.

En 1762, elle revient à Madagascar, afin d'y traiter des esclaves et de ramener sa mère et plusieurs membres de sa famille à l'Île de France<sup>435</sup>. Il semble qu'elle soit également de retour en 1770 après la mort de son frère Zanahary pour prendre une partie de la succession<sup>436</sup>. Les autorités locales continuent à lui donner des terres et très rapidement, elle démontre des talents de femme d'affaires. Son importance dans la vie de la colonie est encore démontrée par son implication dans l'affaire de la *Nouvelle Julie* en 1764. En deux mots : le navire particulier *La Nouvelle Julie* débarque une centaine d'esclaves malgaches à l'île de France, dont une partie avait été « capturés illégalement » par son capitaine. Le botaniste Fusée-Aublet donne la preuve irréfutable qu'elle est proche de la communauté malgache de l'Île de France : « Madame Beti, fille d'un Roi de Madagascar, retirée à l'Isle de France fut du nombre des curieux. Elle fut reconnue par des chefs, qui étaient parmi cette troupe de nègres. Ils lui racontèrent leurs malheurs et le traitement infâme, qu'ils essayaient des Français, ses intimes amis. Madame Beti indignée d'un tel acte rempli d'horreurs, effrayée des suites qu'un tel procédé lui faisait prévoir, craignit que quand ces chefs et leurs troupes seraient en liberté dans l'isle, ils ne réunissent les nègres madéagasses, et qu'ils ne portassent

<sup>431</sup> Acte de cession de l'île Sainte-Marie, 30.07.1750. Mauritius National Archives (MNA), HB/23, pièce 1.

<sup>432</sup> Journal de bord du *Machault*, 11.12.1750. AN, Marine, 4JJ/132, pièce 43.

<sup>433</sup> Zanahary, connu comme « Janhar » ou « Jean Harre » par les Français, était encore adolescent à la mort de son père. Il mènera les Betsimisaraka dans plusieurs guerres avant d'être tué en 1767. Gilbert Ratsivalaka, *Madagascar dans le sud-ouest de l'océan Indien (circa 1500-1824)*..., *op. cit.*, p. 146-147.

<sup>434</sup> Lettre du gouverneur Magon à la Compagnie, Île de France, 21.09.1758. ANOM, Colonies, C4/10, sans folio.

<sup>435</sup> Guillaume Le Gentil de La Galaisière, *Voyages dans les mers de l'Inde, fait par ordre du Roi à l'occasion du passage de Vénus sur le disque du soleil, le 6 juin 1761, et le 3 du même mois 1769*, 2 vol. Paris : Imprimerie royale, 1779-1781 (vol. II – p. 560).

<sup>436</sup> Projet et succession de Fillet dit La Bigorne. ANOM, E/184.

indifféremment leur vengeance sur les innocents et les coupables : frappée de l'idée d'une si funeste résolution, qui n'aurait dûe sa naissance qu'à la cupidité et à la perfidie, elle alla faire part à la justice de ses allarmes, qui, à son tour intimidée des suites facheuses qu'on lui annonçait ordonna aussitost par un arrest, que ces nègres fussent conduits et mis en liberté dans la cour de l'hôpital »<sup>437</sup>.

Nous avons également retrouvé une lettre écrite de la main de « Souabobique Betÿ, reinne de Foulpointe » au gouverneur Dumas datant de 1768<sup>438</sup>, qui figure parmi d'autres messages des habitants respectés de la colonie comme le comte de Maudave et le capitaine de Valgny. Dans cette lettre, elle exprime son soutien au gouverneur qui vient d'être relevé de son poste. C'est une autre preuve de son appartenance à la haute société des Mascareignes. Elle révèle aussi que Bétia a appris à écrire le français dans les dix ans suivant son arrivée dans cette colonie. En 1780, elle obtient la nationalité française<sup>439</sup>. Elle meurt le 21 septembre 1805, entourée de ses proches<sup>440</sup>. Maintenant, nous allons regarder de plus près la présence des Franco-Malgaches à Madagascar.

### Les *Malata*

Comme déjà évoqué, les étrangers ont souvent eu une influence importante sur les communautés côtières de Madagascar. L'épisode des flibustiers a laissé sur la côte nord-est des traces avec les descendants des pirates et des princesses malgaches, appelés *Malata*<sup>441</sup>. Ces mulâtres ont un statut élevé dans la communauté malgache de la côte nord-est, car les étrangers eux-mêmes sont considérés comme source de privilège et un atout pour les pouvoirs locaux. Une sorte d'aura entoure ces « blancs » du fait de la technologie jugée supérieure par ces hommes avec leurs armes à feu<sup>442</sup>. De l'autre côté, leurs mères ont dans la plupart des cas un statut social élevé dont les descendants héritent des terres. C'est cette combinaison qui leur donne une importance militaire et politique qui est à la base de la traite des esclaves<sup>443</sup>. Après l'éradication des flibustiers, une importante quantité de ces *Malata*, tous chefs d'un petit bout de la côte malgache, subsistent. Ils s'y installent au bon moment pour servir d'intermédiaire dans une traite française

<sup>437</sup> « Traitement sur les Noirs » par Jean-Baptiste-Christophe Fusée Aublet, *op. cit.*

<sup>438</sup> Lettre de « Souabobique Betÿ » au gouverneur Dumas, Saint-Pierre, 20.12.1768. Archives départementales de Tarn-et-Garonne, Fonds de la société archivistique, 20J/127, pièce 8.

<sup>439</sup> Arrêt du règlement du Conseil supérieur de l'Île de France, Port Louis, 05.06.1780. Christian G. Mantaux, & Harold Adolphe, « Documents officiels inédits sur Élisabeth Marie Sobobie Betia... », *op. cit.*, p. 78.

<sup>440</sup> *Ibidem*, p. 66.

<sup>441</sup> Le mot malgache *Malata* est une déformation de mulâtre (métis). Leurs descendants s'appellent à leur tour Zanamalata. Yvette Sylla, « Les *Malata* : cohésion et disparité d'un "groupe" », *Omalay sy Anio*, 21-22, 1985, p. 19-32 (19).

<sup>442</sup> « Questions à un officier français », 1770. British Library (BL), Add. Mss. 18130, f. 58-100.

<sup>443</sup> Gabriel A. Rantoandro, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar à l'époque de Jean René (1773-1826) », *Annuaire des pays de l'océan Indien*, XVII (2001-2002), p. 103-121 (115).



d'esclaves qui vient de prendre de l'importance<sup>444</sup>. C'est à ce moment, au début des années 1730, que les navires français rencontrent un certain Baldrich<sup>445</sup> qui est « mulâtre de l'Île Marotte »<sup>446</sup> ainsi que Larrée [Larry] « fils de forban »<sup>447</sup>. Les *Malata* dominent la politique locale pour le siècle à venir, comme il est déclaré au début du XIX<sup>e</sup> siècle : « Les Malates sont toujours digne de nous [les Français] et [de] la plus haute politique »<sup>448</sup>. Mais même s'ils sont des instruments indispensables dans le commerce, ils ne peuvent pas assurer une stabilité politique. A l'exception notable de Ratsimilaho, chef des Betsimisaraka, également descendant de père forban et de mère malgache et modèle initié des *Malata* selon Gabriel Rantoandro<sup>449</sup>.

Mais après la mort du souverain Betsimisaraka, la côte nord-est plonge dans une guerre civile continuelle et c'est ce conflit qui est à la base de l'intervention française. Soucieux d'installer le calme, le gouvernement des Mascareignes sent que le commerce est menacé. Il décide donc d'intervenir dans la politique malgache et de toujours soutenir les descendants de Ratsimilaho<sup>450</sup>. En 1803, par exemple, son arrière-arrière-petit-fils Sasse est qualifié de « chef de la grande famille des *Malatas* pour laquelle les naturels de cette côte ont une vénération »<sup>451</sup>, mais en réalité son pouvoir avait considérablement diminué. L'ingérence française est donc directement liée à la stabilité politique des communautés malgaches du nord-est dans laquelle les années 1770 représentent un tournant. En effet, le commerce côté français devient libre, c'est-à-dire que le nombre d'armateurs privés augmente et avec cela, le nombre d'esclaves traités explose. Souvent, les armateurs particuliers s'intéressent uniquement à obtenir des captifs et alimentent ainsi les conflits entre communautés malgaches. Déjà au début des années 1760, quand la guerre civile ravage la côte, un soldat déserteur français, La Bigorne, voulant détrôner Zanahary, fils de Ratsimilaho et frère de Bétia, sème la violence et s'installe comme véritable *warlord*<sup>452</sup>.

<sup>444</sup> Yvette Sylla, « Les *Malata* : cohésion et disparité d'un "groupe" », art. cité, p. 26-28.

<sup>445</sup> Probablement le fils d'Adam Baldrige, ancien flibustier installé à l'île Sainte Marie devenu agent commercial dans la traite négrière vers New York. Arne Bialuschewski, « *Pirates, slavers, and the indigenous population in Madagascar, c. 1690-1715* », *International Journal of African Historical Studies*, 38 (3), 2005, p. 401-425 (406).

<sup>446</sup> Journal de bord de l'*Hirondelle* (capitaine Castillon) entrée du jeudi 12.02.1733. AN, Marine, 4JJ/86, pièce 14.

<sup>447</sup> « Mémoire sur la côte orientale d'Afrique » par Cossigny, sans date. BL, Add. Mss. 18126, f. 51-66.

<sup>448</sup> Lettre du chirurgien Rondeaux au gouverneur Decaen, sans date. Bibliothèque municipale de Caen (BMC), Papiers Decaen, 101, f. 247-258.

<sup>449</sup> Gabriel A. Rantoandro, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar... », art. cité, p. 111-112.

<sup>450</sup> Après la mort de Zanahary en 1767, son fils Yavi prend la tête des Betsimisaraka jusqu'en 1791, quand ce dernier voit lui succéder Zacavola, qui est remplacé par Sasse à sa mort en 1803.

<sup>451</sup> Lettre de l'agent commercial Roux au gouverneur Decaen, Foulpointe, 27.08.1807. BMC, Papiers Decaen, 102, f. 20-34v.

<sup>452</sup> Gilbert Ratsivalaka, *Madagascar dans le sud-ouest de l'océan Indien (circa 1500-1824)...*, *op. cit.*, p. 137-147.

Cette ingérence commence déjà sous le régime de la Compagnie des Indes, mais prend véritablement son essor quand les autorités françaises essayent de contrôler la situation. Elles envoient une expédition sous le commandement de Grenier en 1768 sur *l'Étoile du Matin*. Cet officier marin écrit au Ministre : « J'ai fait en sorte d'y établir le crédit du Roy et d'inspirer aux noirs une confiance presque détruite par des vexations et des tromperies qui leur ont été faite en différentes circonstances en me prêtant à ce qu'ils ont exigé de moi »<sup>453</sup>. Il ramène même un certain Diamara, chef des « Antantchimes », à l'Île de France pour le présenter à l'intendant Poivre : « Je ne doute pas que ses bonnes façons ne produisent dans l'esprit de cet homme et dans celui de sa nation lorsqu'il la revoyera, l'effet le plus avantageux aux traittes du Roy et aux établissements projetés »<sup>454</sup>. Cela ne semble pas être une exception, car Zakavola, le futur chef Betsimisaraka, aurait passé quatre mois à l'Île de France<sup>455</sup>.

Cela marque une nouvelle étape dans les relations franco-malgaches et à la suite de cette expédition, le comte de Maudave reçoit l'ordre de s'installer à Fort Dauphin en 1769. Après l'échec de cet établissement l'année suivante, c'est au tour du baron polonais Maurice de Benyowsky d'en recevoir l'ordre. Il a carte blanche entre 1774 et 1777<sup>456</sup>. Mais au lieu de créer un comptoir commercial solide, il essaie de conquérir la région par la force, ce qui provoque de la part d'une importante partie des communautés malgaches une haine contre les Français. En 1781, Diard, un créole des Mascareignes, essaie la même chose avec le fils de Zanahary, Yavi<sup>457</sup>. Cinq ans plus tard, Benyowsky est de retour avec quelques partisans pour créer son propre empire mais il est tué par des soldats français, car il entravait le commerce des Mascareignes. Cette ingérence nous donne une autre branche de *Malata*, qui, au lieu d'avoir des pères forbans, ont des pères français, comme nous le voyons avec dans l'exemple suivant : « Volanganouy, reine de Manahare, fille de Sanse, général des troupes noires, du baron de Bénouski [Benyowsky], âgée de 40 ans est une femme sensée, attachée aux Français. Elle était avec le baron quand il a été fusillé par L'Arche »<sup>458</sup>.

### Traitants français et femmes malgaches

Une ingérence politique de la part des Français est donc considérée comme indispensable dans cette période où le nombre d'expéditions négrières pour la Grande île augmente rapidement. L'importance de Madagascar, tant pour la main-d'œuvre que pour les vivres, fait que des

<sup>453</sup> Lettre de Grenier au Ministre, île de France, 31.01.1769. ANOM, Colonies, C2/277, f. 40-41.

<sup>454</sup> *Ibidem*.

<sup>455</sup> Gabriel A. Rantoandro, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar... », art. cité, p. 117.

<sup>456</sup> Méric Agost Benyowsky, *Mémoires et voyages*. Paris : Phébus, 2010, 778 p.

<sup>457</sup> Lettre de du gouverneur Souillac & de l'intendant Chevreau au Ministre, Port Louis, 22.11.1782. ANOM, C4/58, f. 209-219.

<sup>458</sup> Lettre de l'agent commercial Mariette au gouverneur Decaen, Flacq, 25.02.1807. BMC, Papiers Decaen, 101, f. 284-305.

marchands privés s'installent dans les villes portuaires clefs comme Tamatave et Foulpointe afin de profiter de ce commerce. Il s'agit des négociants français, appelés *traitants*, qui s'installent tout au long de la côte orientale de Madagascar. De là, ils contrôlent le commerce du riz, des bœufs et des esclaves et ils commencent même à effectuer des voyages de traite vers l'Intérieur du pays<sup>459</sup>. Ainsi, ces traitants deviennent d'importants acteurs dans les interactions entre Français et Malgaches, devenant des maillons indispensables pour la communauté franco-malgache, comme nous allons le voir avec l'exemple de Nicolas Mayeur.

Mayeur est venu à l'âge de quinze ans à Madagascar, en 1762<sup>460</sup>. Il a rapidement appris la langue locale et sert d'interprète aux Français. Ensuite il devient un traitant indispensable dans les années 1770 et 1780 pour remplir les cales des navires de commerce français. Il est surtout connu comme ayant été le premier Européen à avoir fait un voyage dans l'Intérieur des terres. Pendant ses 25 ans de séjour sur la Grande île, il est très proche de la population locale, ayant pris une femme malgache afin de s'assurer une place auprès de la communauté. Une fois retirée à l'Île de France, il continue à conserver au milieu des Européens le genre de vie d'un chef malgache, ne voulant pas abandonner ses habitudes<sup>461</sup>. Cela crée évidemment une descendance mixte, dont une partie s'est retrouvée à l'Île de France, mais exclue de toute terre d'habitation à la mort de leur père en 1813 à cause de leur métissage<sup>462</sup>. Encore aujourd'hui, les descendants de la branche malgache de la famille Mayeur essayent d'obtenir leur part de l'héritage à l'île Maurice.

Une fois arrivés à Madagascar, ces traitants sont souvent contraints de s'allier avec une famille malgache afin d'assurer une place dans la communauté et dans le commerce. Tout traitant s'installant à Madagascar assure la protection du chef local, et en contrepartie il reçoit de la terre pour s'installer. Cela implique une union avec une femme, nommée *vadim-baza* ou *vadinebazaha*<sup>463</sup>, qui lui sert d'appui et qui devient sa partenaire officielle pendant son séjour qui peut durer de quelques jours jusqu'à quelques années<sup>464</sup>. Elle sert également d'interprète et d'aide dans ses affaires ; Pierre-

<sup>459</sup> Pier M. Larson, *History and Memory in the Age of Enslavement: becoming Merina in highland Madagascar, 1770-1822*. Oxford: James Currey, 2000, 414 p. (62-66).

<sup>460</sup> Gilbert Ratsivalaka, « Éléments de biographie de Nicolas Mayeur – 1747-1809 », *Omalv sy Anio*, 5-6, 1977, p. 79-88.

<sup>461</sup> Bertrand-François Leguével de Lacombe, *Voyage à Madagascar aux îles Comores : 1823 à 1830*, 2 vol. Paris : L. Desessart, 293 & 375 p. (vol., I, p. 21).

<sup>462</sup> Communication lors du colloque « *Yer reziztans zordi rezilians* » à l'Île Maurice en février 2015.

<sup>463</sup> Littéralement « femmes de blanc » ou « femmes d'étranger ». Jean Valette, « Note sur une coutume betsimisaraka du XVIII<sup>e</sup> siècle les *Vadinebazaha* », *Cahiers du centre d'études des coutumes*, 3, 1967, p. 49-55.

<sup>464</sup> Samuel F. Sanchez, *Le long XIX<sup>e</sup> siècle de Nosy Be et de la baie d'Ampasindava (Nord-Ouest de Madagascar)*. *Dynamiques malgaches et mondialisations dans un comptoir du Sud-Ouest de l'océan Indien*, Thèse de doctorat, Université Paris VII, 774 p. (196) ; Pier Larson, *History and Memory in the Age of Enslavement... op. cit.*, p. 71-72.

François Péron, qui passe en 1791 près de Foulpointe, explique qu'elles sont « marchandes et courtières tout à la fois, [n'ayant] jamais trahi la confiance »<sup>465</sup>. Ses affaires peuvent également la faire venir à Port Louis, comme en 1808, quand le navire la Princesse Charlotte y arrive avec huit « femmes d'affaires »<sup>466</sup>. Pendant cette période, le traitant français devient membre de la famille de son épouse, même si pour elle, il s'agit avant tout d'une carrière professionnelle comme Mayeur l'affirme : « J'ai connu à Foulpointe une nommée Ravolafénou qui avait perdu trois maris européens. Hyavi [Yavi] la fit venir et lui défendit, sous peine d'être vendue à bord du premier navire, de vivre désormais avec aucun blanc. Elle en prit cependant un quatrième, mais ce ne fut que parce qu'il alla lui-même solliciter Hyavi de lever sa défense »<sup>467</sup>.

Il est bien possible que la partenaire malgache de l'officier Laval, dont nous allons parler maintenant, soit effectivement une *vadim-baza*, bien qu'il soit rare que cette femme l'ait suivi à l'Île de France où les marchands ont généralement une femme française.

### La famille Laval

Des exemples semblables sont très rares et c'est uniquement par chance que nous avons pu trouver d'autres membres de cette élite, comme la famille Laval. Nous avons peu de détails sur le père de famille, sauf qu'il est un capitaine de la Compagnie des Indes expérimenté ayant effectué déjà plusieurs expéditions à Madagascar. C'est pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) qu'il commence à servir comme chef de traites à Foulpointe, poste qu'il continue à occuper jusqu'aux années 1770. Son rôle dans ce commerce demeure indispensable, en assurant un envoi régulier de riz et de bœufs aux Mascareignes alors affamées<sup>468</sup>. Ces envois contiennent également de grandes quantités de noirs esclaves en fraude. Le long séjour de Laval sur les terres malgaches lui a sans doute donné sa femme comme le botaniste Fusée-Aublet le note : « Si l'on observe ce que ce mélange a produit, on verra que l'isle de Bourbon a été établie, et peuplée par des marins, qui s'y sont retirés avec des femmes qu'ils avaient pris à Madagascar ; et certainement le sang de l'isle de Bourbon est beau. J'ay en 1761 eu l'honneur de faire la partie de trictrac avec Madame Delavalle, belle négresse de Madagascar, épouse du commandant de cette isle. Mde Delaval était modeste et d'une vertu exemplaire ; elle a élevé ses enfans et leur a donné la plus noble éducation. Les garçons ont mérités la confiance de l'administration, les uns étaient capitaines d'infanterie, les autres commendaient des vaisseaux de la

<sup>465</sup> Louis-Saturnin Brissot-Thivars, *Mémoires du Capitaine Péron sur ses voyages autour du monde*. La Rochelle : La Découverte, 2011 [1824], 315 p. (61-62).

<sup>466</sup> Lettre du sous-préfet Marchant au préfet colonial Léger, île Bonaparte, 19.04.1808. ANOM, Colonies, C3/27, f. 175.

<sup>467</sup> Déclaration de Mayeur, sans date. BL, Add. Mss. 18127, f. 50.

<sup>468</sup> « Mémoire sur l'Île de France », 1770. Service historique de la Défense à Brest, Bibliothèque du Port, ms. 92.

Compagnie des Indes. J'en pourrais nommer plusieurs autres, qu'on a vu à Paris et qui sont habitans tant de l'Isle de France que de celle de Bourbon »<sup>469</sup>.

Cela atteste également de la participation d'une autre femme malgache à la haute société de l'île de France, ainsi que ses enfants qui font apparemment partie de l'élite franco-malgache en tant qu'officiers d'infanterie et de marine. Avec le capitaine Laval, nous avons également un autre exemple postérieur d'une élite franco-malgache car au début du XIX<sup>e</sup> siècle nous trouvons sur la côte orientale de Madagascar un certain Laval, chef du village d'Yvondrou, identifié par Mayeur comme « fils mulâtre d'un ancien officier français »<sup>470</sup>. Il s'agit sans doute d'un descendant de l'officier déjà dénommé, mais il n'est pas clair s'il est le fils de son épouse à l'Île de France ou d'une autre femme malgache.

### L'éducation, c'est l'avenir

Pour les Malgaches des régions côtières, une éducation à *la française* est d'une grande importance, notamment à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une des premières personnes à avoir rassemblé des Malgaches libres autour d'elle est probablement la princesse Betia, mais nous savons également que l'aventurier La Bigorne<sup>471</sup>, pendant son séjour à l'Île de France à la fin des années 1760, invitait des enfants des chefs malgaches pour les instruire. Au moment de son décès en 1771, il faut à tout prix éviter qu'ils ne soient considérés comme esclaves<sup>472</sup>. Il semble que beaucoup de membres de l'élite franco-malgache ont reçu une éducation française. Nous avons vu que c'est le cas pour les enfants de Laval et nous verrons la même chose pour la famille de Jean-René. Cette éducation est sans doute appréciée par les parents, car cela les rapproche de la culture française et ils peuvent ainsi apprendre le français<sup>473</sup>.

Cela semble être un succès puisqu'en 1806, le gouverneur Decaen interroge le commandant Des Bruslys : « Je vous invite à m'informer comment, pourquoi et depuis quel tems, les naturels de Madagascar envoyaient de leurs enfans à l'Isle de La Réunion, sans qu'ils y fussent apportés comme esclaves »<sup>474</sup>. Des Bruslys explique que cet usage est ancien : ces jeunes gens servent de commandeurs ou de domestiques aux capitaines qui font la traite ou aux passagers. Ils sont pris à bord des navires

<sup>469</sup> « Traitement sur les Noirs » par Jean-Baptiste-Christophe Fusée Aublet, *op. cit.*

<sup>470</sup> Lettre de l'agent commercial Mariette au gouverneur Decaen, citée.

<sup>471</sup> Louis Fillet dit La Bigorne était un interprète français. Au début des années 1760, il enflamme des violents conflits dans la région du nord-est de Madagascar.

<sup>472</sup> Christian G. Mantoux, & Harold Adolphe, « Documents officiels inédits sur Élisabeth Marie Sobobie Betia... », *op. cit.*, p. 74-75.

<sup>473</sup> Gabriel A. Rantoandro, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar... », art. cité, p. 115.

<sup>474</sup> Lettre du gouverneur Decaen au commandant Des Bruslys, Port Louis, 25.09.1806. ALDR, L/106.

sous le nom de *marmittes*<sup>475</sup>. Lorsque ces enfants appartiennent à des chefs de pays ou à des gens riches, les capitaines ont des égards pour eux. Ils les reçoivent dans leurs habitations en faisant la déclaration à l'agence générale de police, ou aux commissaires civils et leur apprennent la langue et les usages français. Il donne plusieurs exemples : « M. Montaudevert avait introduit ainsi le fils du nommé Faravais, petit chef de Tamatave, lors de son retour ici, le 14 vendémiaire dernier, de Madagascar, où il avait été déposé par la frégate *Le Pitt* qui l'avait fait prisonnier le 22 thermidor an XIII, à sa sortie du Port Napoléon par expédition qu'il annonce émaner de vous. M. Duhoulbec, frère du capitaine de la 3<sup>e</sup> compagnie d'artilleurs auxiliaires venait d'introduire ainsi, et pour le même objet, l'enfant d'un riche naturel de Tamatave, et c'est par le rapport de l'un de ces insulaires nommé Rani Boudou, marmitte de feu M. Chapelier, voyageur aux frais de l'État à Madagascar, et ramené dans son pays par le capitaine Boudet commandant le navire *La Licorne* qui a relaché à St. Denis, que la mort de cet enfant fut rendue douteuse, parce que ce marmitte avait dit par vengeance contre M. Duhoulbec qu'il avait vu à St. Paul l'enfant réclamé. Je fais des recherches pour connaître ce qu'il peut exister ici de ces naturels malgaches, et je vous en adresserai l'état. Ce Rani Boudou est un de ces naturels qui s'étaient rendus à l'Isle de France pour réclamer leur salaire de leurs sessions anciens près les agens du gouvernement dans leur Ile »<sup>476</sup>.

Cela est également d'usage quand il y a des prêtres à Madagascar comme Durocher en 1780 : « Ces peuples et leurs chefs, ont une singulière estime et confiance dans les prestres, ils m'apportoient tous leurs petits enfants à baptiser et m'envoyeroient leurs grands enfants au catechismes et pour que je les instruisse comme les enfants blancs, et les pères et mères assistoient eux-mesmes à tous nos exercices de religion avec une admiration et un respect qui confondoit nos Européens »<sup>477</sup>.

Nous allons conclure cet article avec l'exemple d'un interprète qui fait partie d'une famille franco-malgache et qui est présente dans les deux régions. Cela est déjà bien étudié par Pier Larson<sup>478</sup>.

### Un interprète ambitieux

Jean-René est un autre exemple d'une famille éparpillée dans le sud-ouest de l'océan Indien. Il fait partie de la diaspora mercantile de l'élite franco-malgache. Il est né en 1778, sur un navire faisant le commerce entre Madagascar et les Mascareignes, d'une union entre une *vadim-baza* et un

<sup>475</sup> Ouvriers journaliers qui sont souvent porteurs. Gabriel A. Rantoandro, « Contribution à l'étude d'un groupe social peu connu du XIX<sup>e</sup> siècle : les *Maromita* », *Omalysy Anio*, 16, 1983, p. 41-60 (48).

<sup>476</sup> Lettre du commandant Des Bruslys au gouverneur Decaen, St. Denis, 12.10.1806. ADLR, L/109.

<sup>477</sup> Lettre du prêtre Durocher au Ministre, Port Louis, 12.04.1780. ANOM, Colonies, F5A/11, f. 240.

<sup>478</sup> Pier M. Larson, « *Fragments of an Indian Ocean Life: Aristide Corroller...* », art. cité.

Français. Son père est un Français, appelé Boucher ou Bouchet, attaché à l'établissement français à cet endroit depuis le début des années 1770. Selon certains documents que nous avons étudiés, ce Bouchet s'entend très bien avec la population locale. Il serait même trop proche, car les administrateurs estiment qu'il a « gâtés » les Malgaches en leur donnant trop de présents<sup>479</sup>. Ce lien intime avec les insulaires provient sans doute de Geneviève Hova, une malgache aristocrate, qui est la mère de Jean-René. Sa famille faisait des allers retours entre Madagascar et les Mascareignes. Elle a également une tante qui s'est mariée avec un des membres de la célèbre famille Azéma de l'Île de France. C'est un autre exemple des liens qui existent entre ces deux régions. Il est également l'oncle d'Aristide Corroller qui le suivra à Tamatave au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>480</sup>.

Jean-René passe sa jeunesse à l'Île de France où il reçoit une éducation en « géométrie et navigation », et où il apprend sans doute à lire et à écrire le français<sup>481</sup>. Il a même une bibliothèque avec les ouvrages de Voltaire. Il fait de nombreux voyages entre Madagascar et les Mascareignes, pour traiter des esclaves et visiter une partie de sa famille qui est à l'Île de France dans les années 1800. Ensuite il s'installe en tant qu'interprète des Français à Foulpointe dès 1803 où il dirige une partie du commerce et obtient un statut important sous l'agent commercial Sylvain Roux<sup>482</sup>. Ensuite il obtient de l'argent pour acquérir des armes et devient, après la reddition de l'Île de France aux Britanniques, le chef de Tamatave, devenant ainsi le représentant le plus notoire du groupe des *Malata* au début du XIX<sup>e</sup> siècle selon Gabriel Rantoandro<sup>483</sup>. Avec cela, Pier Larson l'explique, il a pris sa vengeance sur la défaite de son grand-père, lui aussi chef de Tamatave, survenue vers 1737 contre Ratsimilaho<sup>484</sup>. C'est à Jean-René maintenant de dicter aux autorités de l'Île de France les conditions commerciales afin d'assurer la paix dans la région nord-est. Nous avons donc ici la carrière d'un homme franco-malgache, privé d'intégration complète aux Mascareignes, mais en ayant poursuivi une à la Grande Île avec assez de succès.

## Conclusion

Différents membres de l'élite franco-malgache vivent dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien : une princesse malgache devenue grande propriétaire des terres à l'Île de France, un interprète qui, par le profit commercial, a pu obtenir une place en tant que souverain d'un port esclavagiste à Madagascar, sans oublier les descendants des mariages mixtes,

<sup>479</sup> « Réflexions sur la déportation des prêtres à Madagascar » par Coquereau, Épernay, 29 brumaire An II. ANOM, Colonies, F5A/10, f. 145.

<sup>480</sup> Pier M. Larson, « *Fragments of an Indian Ocean Life: Aristide Corroller...* », art. cité, p. 368.

<sup>481</sup> *Ibidem*, p. 374.

<sup>482</sup> *Ibidem*, p. 376.

<sup>483</sup> Gabriel A. Rantoandro, « Hommes et réseaux *malata* de la côte orientale de Madagascar... », art. cité, p. 103.

<sup>484</sup> Pier M. Larson, « *Fragments of an Indian Ocean Life: Aristide Corroller...* », art. cité, p. 378.

et les autres qui font du va-et-vient entre Madagascar et les Mascareignes pour des raisons familiales et commerciales. A travers ces exemples, nous voyons que les interactions entre les Mascareignes françaises et Madagascar au XVIII<sup>e</sup> siècle sont étroitement liées et ce, plus que ce que nous avons pensé. Il s'agit d'échanges où la traite des esclaves a une place très importante. La diversité de cette communauté est grande, et malgré le statut de minorité et les lois anti- raciales qui existent à l'Île de France, plusieurs membres ont pu intégrer la haute société coloniale des Mascareignes françaises pendant que d'autres exploitent leurs racines malgaches en devenant des chefs puissants sur la Grande Île. Dans chacune de ces histoires, la traite des esclaves est le fil rouge ; le commerce qui incite les Français à avoir des interactions avec les Malgaches et vice versa. Malgré le manque de sources, nous avons pu constater la présence de cette élite dans le sud-ouest de l'océan Indien – et elle va même plus loin, jusqu'en Europe où certains membres des familles Laval et Corroller se sont installés.